

Cahier des charges de commission « Formation et RH »

Dénomination	Commission « Formation et RH »
Type	Permanente
Présidence	La présidence est occupée par un membre du comité de l'AVALEMS. Cette fonction est assumée par Jean-Michel Bagnoud.
Secrétariat	Regina von Roten (collaboratrice administrative AVALEMS)
Organisation	Le Président de la commission convoque les membres et leur transmet un ordre du jour. Il peut se faire soutenir par le/la Secrétaire de commission. La commission se réunit autant que nécessaire mais au moins une fois par année.
Constitution	<p>Le Président de la commission, membre du comité de l'AVALEMS, ainsi qu'un/e collaborateur/trice du Secrétariat général sont membres permanents.</p> <p>Pour la nomination des autres membres, le comité de l'AVALEMS s'entend sur une nomination en fonction des provenances linguistiques, des régions, du profil professionnel et du type d'établissement.</p> <p>La commission « Personnel et RH » est constituée de sept membres, d'au moins deux représentants hauts-valaisans, d'un(e) responsable de formation en EMS, d'un directeur EMS, d'un(e) infirmier(ère) chef(fe) EMS, d'un(e) responsable administratif EMS.</p>
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Dialoguer avec les partenaires pour toutes les questions liées à la formation et du personnel (OrtraSSVS, Curaviva, ORP, AI, SFOP, SPT, Département, Châteauneuf, autres associations) • Définir les lignes directrices en matière de politique de formation et de politique des ressources humaines • Développer et présenter des projets dans le domaine de la formation et du personnel • Définir des axes prioritaires dans ces domaines pour l'Association

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le Secrétariat général dans la mise en œuvre de la stratégie • Nommer le(s) représentant(s) de l'AVALEMS pour la commission « formation – curaviva » et pour le comité de « OrtraSSVS ». • Surveiller la mise en œuvre des projets définis • Communiquer l'état des différents travaux de commission de manière régulière au comité de l'Association • Veiller à la mise à jour régulière et à la conformité des statuts du personnel • Adapter les grilles salariales lorsque cela est nécessaire • Surveiller l'application des statuts du personnel et des grilles salariales dans les établissements membres • Remettre chaque année un résumé des activités de la commission pour l'année écoulée
Thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Boîtes à outils Formation (catalogue, promotion, responsabilité, qualité, etc.) • Boîtes à outils RH (motivation, absentéisme, qualité, gestion du temps, etc.) • Promotion des métiers et image des métiers • Cadre légale (RH et formation) • Statuts du personnel • Grilles des salaires • Dotation
Composition fixe	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Michel Bagnoud (Foyer Saint-Joseph) • Regina von Roten (AVALEMS) • Michel-Eric Lamon (Foyer haut de Cry) • Fabienne Rossoz (Sainte-Thérèse) • Jean-Jacques Rochel (Home les Tilleuls) • Ingrid Berchtold (Sankt-Antonius) • Martin Kalbermatter (Sankt-Anna)
Composition élargie	<p>En fonction des thématiques, le Président de la commission peut faire appel à quiconque pour étoffer les compétences de la commission.</p> <p>Des intervenants extérieurs peuvent être invités à participer à certaines séances en fonction des besoins.</p>
Compétences financières	Aucune sans l'autorisation du comité.
Frais et indemnités	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération des membres du comité participant à des commissions, des groupes de travail et réalisant pour l'Association des tâches de délégué est fixée à 50.- CHF par séance

	<ul style="list-style-type: none"> • La rémunération des membres de commissions, de groupes de travail et des membres réalisant pour l'Association des tâches de délégué est fixée à 50.- CHF par séance lorsqu'ils ont été nommés par le comité • Les frais de transport ne sont versés que pour les trajets hors canton pour les membres de commissions, de groupes de travail et pour les membres réalisant pour l'Association des tâches de délégué lorsqu'ils ont été nommés par le comité. Dans ces cas les indemnités kilométriques sont de 0.70 cts par Km ou lors de transport ferroviaire le billet de train 2^{ème} classe est remboursé, sur présentation de ce dernier • Les éventuels jetons de présence ou défraiements de séance reviennent en totalité aux membres de commissions, de groupes de travail et des membres réalisant pour l'Association des tâches de délégué lorsqu'ils ont été nommés par le comité. Lorsqu'aucun montant n'est alloué aux participants, la rémunération est payée par l'Association à raison de 50.- CHF par séance • Les membres du Secrétariat général ne perçoivent aucune rémunération pour la participation à des séances internes. Pour les séances externes, le règlement opérationnel de défraiement fait foi
Autres / Remarques	Les locaux de l'AVALEMS sont à disposition pour les séances de commission.

	Date	Signature
Le Président de la commission Jean-Michel Bagnoud		
Le Secrétaire général Arnaud Schaller		